



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

Quatorzième session

Genève (réunion hybride), 2-4 juin 2021

Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa quatorzième session

I. Aperçu

1. La quatorzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue du 2 au 4 juin 2021.
2. La Présidente du Comité a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné le rôle clef que l'innovation et les partenariats public-privé (PPP) devraient jouer pour que les pays se relèvent sur des bases plus solides après la pandémie de COVID-19. Il a rappelé qu'en raison de la pandémie, le Comité n'avait pas tenu sa session annuelle en 2020 et que la session de l'année en cours se déroulait sous forme hybride.
3. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire exécutive de la CEE a souligné l'importance de l'innovation et des partenariats public-privé pour ce qui était de permettre aux États membres de parvenir au développement économique, à la durabilité environnementale et à l'inclusion sociale d'ici à 2030. Elle a insisté sur la pertinence des délibérations du Comité et a déclaré que celui-ci contribuerait aussi à la mise en œuvre des résultats de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe. Tenue en avril 2021, cette soixante-neuvième session avait porté sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le Comité avait pour importante mission de travailler sur deux domaines politiques essentiels à cet égard : l'innovation et les PPP.

II. Participation

4. Au total, 173 personnes ont participé à la réunion. Étaient présents des représentants des 30 États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
5. Des représentants du Bhoutan, du Chili, du Nigéria et du Sénégal ont participé aux travaux au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.
6. Des représentants de la Commission européenne ont assisté à la session.



7. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

8. D'autres organisations (autorités locales, établissements universitaires, organisations internationales extérieures au système des Nations Unies, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé) ont participé à la session à l'invitation du secrétariat.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CECI/2021/1/Rev.1).

Décision 2021 – 1

Le Comité a adopté l'ordre du jour révisé de sa quatorzième session (ECE/CECI/2021/1/Rev.1).

IV. Débat de fond : Concertation internationale sur les politiques à mener en matière d'innovation, de compétitivité et de partenariats public-privé

9. Au cours du débat de fond consacré aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, le Comité a procédé à une concertation internationale sur les politiques à suivre pour échanger des données d'expérience sur certaines questions d'intérêt mutuel dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé. Le résumé des discussions établi par la Présidente est présenté à l'annexe I.

A. Politiques d'innovation et de compétitivité (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Comité a remercié les intervenants et les participants pour leurs contributions au débat consacré aux bonnes pratiques internationales en matière d'innovation au service du développement durable, aux analyses des politiques nationales d'innovation et aux activités régionales et sous-régionales de renforcement des capacités dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité.

B. Partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population et « Reconstruire en mieux » (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) :

Projet de méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2020/3/Rev.1).

11. Le projet de méthode d'évaluation, qui est en cours d'amélioration conformément à un plan d'action adopté par le Groupe de travail des partenariats public-privé lors de sa quatrième session en décembre 2020 (ECE/CECI/WP/PPP/2020/3/Rev.1), propose un mécanisme permettant aux gouvernements et aux autres parties prenantes de voir dans quelle mesure leurs projets d'infrastructure sont conformes aux ODD. En outre, la méthode d'évaluation permet aussi de déterminer si et comment les projets peuvent être mieux conçus pour produire des résultats axés sur les intérêts de la population et être ainsi pleinement

alignés sur les objectifs de développement durable. Il existe d'importantes similitudes entre les ODD, le « Reconstruire en mieux » et les PPP axés sur les intérêts de la population, qui mettent l'accent sur la nécessité de concevoir des infrastructures garantissant l'accès et l'équité, l'efficacité économique et la viabilité budgétaire, la durabilité environnementale et la résilience, la reproductibilité et l'engagement des parties prenantes. La méthode d'évaluation peut donc également jouer un rôle dans l'orientation des parties prenantes quant à l'adéquation des projets à l'objectif de « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19.

12. Le Comité a remercié les intervenants et les participants pour leurs contributions au débat consacré aux PPP axés sur les intérêts de la population et au « Reconstruire en mieux ».

13. La représentante de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a remercié le secrétariat et le Bureau du Groupe de travail pour les efforts qu'ils avaient déployés afin de promouvoir davantage l'approche fondée sur les PPP axés sur les intérêts de la population, notamment par la mise au point et l'expérimentation de cette approche. Conformément à la position précédemment exprimée lors de la quatrième session du Groupe de travail, en décembre 2020, l'Union européenne et ses États membres ont réitéré leur proposition d'explorer les possibilités de prendre en compte l'intégralité des ODD en utilisant l'approche en question. Cela correspondrait en outre au débat actuel sur la politique du « Reconstruire en mieux », dont les ODD constituaient le schéma directeur. En fait, le nom complet des 10 principes directeurs se lisait comme suit : « Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable des Nations Unies ». S'agissant de la méthode d'évaluation, conformément à l'annexe II du rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa quatrième session, l'Union européenne et ses États membres ont exprimé le souhait de concentrer les travaux en 2021 sur l'achèvement de la phase II de la méthode d'auto-évaluation de la contribution des projets à la réalisation des ODD, sans entreprendre ni soutenir aucune activité de certification. La représentante s'est également étonnée du changement de nom de la méthode d'évaluation en « système de notation des infrastructures » sans consultation ni approbation du Groupe de travail. Selon elle, il semblait inapproprié de modifier l'orientation des travaux confiés au Groupe de travail sans mandat explicite émanant de l'organe responsable. Enfin, elle a proposé que les experts des États membres fournissent des avis plus détaillés sur cette question, compte tenu de leurs compétences dans ce domaine.

14. Le représentant de la Grèce a approuvé l'intervention de l'Union européenne. Il a souligné que toute modification de la terminologie de la méthode d'évaluation devrait être discutée au niveau du Groupe de travail, où elle devrait d'abord être approuvée puis formellement adoptée, et non directement au niveau du Comité. Il a fait valoir que d'un point de vue procédural, les questions non inscrites à l'ordre du jour, n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable ou au sujet desquelles le secrétariat n'aurait pas informé les États membres de la CEE n'étaient pas acceptables, car ces questions devraient faire l'objet de discussions approfondies et organisées au niveau des États membres, de manière transparente. Il a conclu en disant que l'origine de ces propositions et le contexte dans lequel elles avaient été faites devaient être absolument clairs.

15. La représentante de la France a exprimé son soutien à la position de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi qu'à celle de la Grèce. En outre, s'agissant des questions de procédure, elle a fait remarquer qu'aucune modification des documents et, en l'occurrence, du nom de la méthode d'évaluation, ne pouvait être décidée, au sein du Comité, au cours d'une discussion de groupe n'offrant aucune possibilité de débat entre les États membres et ne pouvant aboutir à une décision. Une telle décision devait être préparée et décidée par le Groupe de travail, puis soumise formellement aux États membres pour approbation par le Comité, accompagnée des documents d'appui nécessaires à une discussion préalable. Plus généralement, le prochain Bureau du Comité et le secrétariat devraient s'efforcer de préciser les processus de décision à cet égard, afin d'éviter toute confusion et dans un souci de transparence.

16. La représentante de la Fédération de Russie a fait l'éloge du concours des meilleurs projets d'infrastructure visant à « reconstruire en mieux », organisé lors du cinquième Forum international de la CEE sur les PPP, en avril 2021. Selon elle, ce concours était devenu un

important instrument de promotion des travaux de la CEE dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population auprès des milieux d'affaires et des régions. La liste des finalistes comprenait six projets de la Fédération de Russie, qui avaient été évalués comme étant des projets visant à « reconstruire en mieux » et « axés sur les intérêts de la population ». Dans le même temps, le concours avait permis de tester la méthode d'évaluation et la délégation avait reçu des commentaires positifs de la part des autorités régionales russes. La délégation avait également fait des observations et des suggestions afin d'améliorer la méthode¹.

17. En outre, la représentante de la Fédération de Russie a donné un exemple concret de la manière dont la méthode d'évaluation était utilisée dans le pays : le Comité de l'investissement de Saint-Pétersbourg avait l'intention de tenir compte de cette méthode dans la pratique judiciaire en incluant les dispositions correspondantes dans les projets de PPP au stade de la préparation, ainsi que directement dans les accords de PPP (le Comité de l'investissement de Saint-Pétersbourg était intéressé par les dispositions de la méthode relatives à la planification des émissions de dioxyde de carbone pendant la durée de vie du projet, à l'utilisation circulaire des ressources et aux politiques en faveur des travailleuses). Enfin, la représentante de la Fédération de Russie a souligné qu'il était prématuré de changer le nom de l'approche fondée sur les PPP axés sur les intérêts de la population et de la méthode d'évaluation. Pour prendre une décision bien argumentée et éclairée, les États membres devraient organiser de nouvelles consultations afin d'analyser les raisons pour lesquelles un changement des noms actuels était nécessaire et d'évaluer tous les risques et toutes les conséquences. En outre, il était important d'entendre la position des États membres qui étaient les bénéficiaires directs du travail effectué par la CEE, dans lesquels l'approche fondée sur les PPP axés sur les intérêts de la population pouvait déjà être largement adoptée dans la législation et la pratique nationales.

18. Le représentant du Bélarus a soutenu la position de la Fédération de Russie et affirmé qu'il était essentiel d'examiner la question d'un éventuel changement de nom en pleine consultation avec les États membres et selon une approche ascendante, en passant par le Bureau du Groupe de travail, puis par le Groupe de travail et enfin par le Comité.

19. Le secrétariat a remercié les États membres pour leurs interventions et a assuré les délégations que la question du changement de nom de la méthode d'évaluation, conformément au plan d'action adopté par le Groupe de travail, serait examinée par le Bureau, puis par le Groupe de travail.

V. Exécution du programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)

A. Décisions prises pendant la période intersessions (point 4 a) de l'ordre du jour)

Document(s) :

Plan d'activités intersessions du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour la période 2020-2021 (ECE/EX/2020/L.6 et ECE/CECI/2021/INF.5).

20. Afin de garantir que les travaux de la CEE et de ses sous-programmes puissent se poursuivre malgré les restrictions imposées par l'ONU et le pays hôte pour faire face à la pandémie de COVID-19, le Comité exécutif de la CEE a autorisé les principaux organes subsidiaires de la Commission, dont le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, à prendre à distance, pendant la période intersessions, des décisions

¹ La délégation russe a fait valoir qu'il était nécessaire d'adapter les indicateurs de l'outil d'auto-évaluation aux différents types de projets. Par exemple, les indicateurs de la section « Durabilité environnementale et résilience », tels que l'indicateur ES1 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre », n'étaient pas applicables aux projets de santé publique. Cela conduisait à une sous-estimation du score final des projets en raison des options de réponse négatives associées aux indicateurs environnementaux.

sur des questions d'une importance cruciale selon une procédure d'approbation tacite ([document informel n° 2020/20](#) et [ECE/EX/2020/L.14](#)).

21. En août 2020, le Comité a fait usage de cette possibilité et a adopté son Plan d'activités intersessions pour la période 2020-2021 (ECE/CECI/2021/INF.5) selon une procédure d'approbation tacite.

22. Le 5 octobre 2021, le Comité exécutif a approuvé le Plan d'activités intersessions du Comité pour la période 2020-2021 (ECE/EX/2020/L.6, annexe I)².

B. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 4 b) de l'ordre du jour)

Document(s) :

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa douzième réunion (ECE/CECI/ICP/2019/2).

Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation (ECE/CECI/2021/3).

Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire (ECE/CECI/2021/4)

Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable (ECE/CECI/2021/5)

Conclusions et recommandations issues de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie (ECE/CECI/2021/6)

Conclusions et recommandations issues du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (ECE/CECI/2021/7)

Conclusions de la présidence sur les consultations informelles de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/2021/8)

Recommendations from the external evaluation of the programme of national Innovation for Sustainable Development Reviews (ECE/CECI/2021/INF.2)

Status of the Innovation for Sustainable Development Reviews of Armenia, the Republic of Moldova, and Uzbekistan (ECE/CECI/2021/INF.3)

The Sub-regional Innovation Policy Outlook – the way forward (ECE/CECI/2021/INF.4)

23. La Présidente a appelé l'attention du Comité sur le rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa douzième réunion (ECE/CECI/ICP/2019/2) et sur les conclusions de la présidence sur les consultations informelles tenues par l'Équipe de spécialistes les 21, 23 et 27 octobre 2020 (ECE/CECI/2021/8).

24. Le secrétariat a souligné le rôle crucial que l'innovation jouera si nous voulons reconstruire en mieux après la COVID-19 et accélérer la transition vers une économie circulaire. Pour soutenir les États membres dans leurs efforts, la CEE disposait d'une série d'outils d'aide à l'élaboration des politiques, et notamment des documents d'orientation sur différents sujets, des études sur l'innovation au service du développement durable et un outil d'analyse comparative des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale, qui avait été utilisé pour six pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud.

25. Le secrétariat a informé les délégations des travaux entrepris par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la précédente session, en 2019, et a invité les représentants à se reporter aux conclusions de la présidence sur les consultations informelles de l'Équipe de spécialistes (ECE/CECI/2021/8) et aux documents d'orientation connexes suivants : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation » (ECE/CECI/2021/3), « Reconstruire en mieux : utiliser les

² Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'activités intersessions du Comité pour la période 2020-2021 sont présentés au titre des points 4 b), 4 c) et 4 d) de l'ordre du jour.

plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire » (ECE/CECI/2021/4), « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable » (ECE/CECI/2021/5), « Conclusions et recommandations issues de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie » (ECE/CECI/2021/6) et « Conclusions et recommandations issues du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale » (ECE/CECI/2021/7).

Concertation internationale sur les politiques à mener

26. Dans le cadre de la douzième session de l'Équipe de spécialistes, un séminaire de politique appliquée a été organisé sur le thème « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation », au cours duquel la discussion a porté sur une série d'exemples et sur les approches adoptées par les villes de la région de la CEE pour devenir « intelligentes » et « durables » (ECE/CECI/2021/3).

27. Des séminaires en ligne sur les thèmes « Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire » et « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable » ont été organisés dans le cadre des consultations informelles tenues par l'Équipe de spécialistes les 21, 23 et 27 octobre 2020.

28. Un séminaire en ligne sur les diasporas et la promotion de l'innovation au service du développement durable a été organisé avant la session du Comité, le 31 mai 2021, afin de permettre aux pays et aux experts de partager leurs données d'expérience. Un résumé des principaux résultats de la discussion a été présenté aux participants lors de la table ronde 1 du débat de fond sur le point 2 de l'ordre du jour (annexe I).

29. À la suite de la concertation sur les politiques et des travaux d'analyse connexes, un manuel sur les politiques à mener en faveur des entreprises innovantes à forte croissance d'Europe orientale et du Caucase du Sud et un manuel sur les incubateurs d'entreprises à l'intention des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) seront bientôt publiés officiellement.

Études sur l'innovation au service du développement durable

30. La mission d'information pour la préparation de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie a eu lieu en novembre 2019, à la suite de quoi des chapitres ont été rédigés. Les principales conclusions et recommandations ont fait l'objet d'un examen virtuel par les pairs au cours de l'été 2020, qui a été finalisé par la suite. L'étude elle-même a été lancée le 16 décembre 2020 lors d'un séminaire de lancement conjoint en ligne, parallèlement au lancement national du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale de 2020. Elle contient des recommandations détaillées et fondées sur des données probantes concernant l'amélioration de la politique d'innovation en Géorgie (ECE/CECI/2021/6) et a été publiée en tant que publication officielle de l'ONU en décembre 2020.

31. Les travaux relatifs aux études sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova et en Ouzbékistan sont en cours et une étude du même type concernant l'Arménie est prévue pour 2022 (ECE/CECI/2021/INF.3).

32. Le Comité a également pris note des principales conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du programme d'études nationales de l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2021/INF.2).

33. Le Comité s'est félicité de l'intérêt manifesté par le représentant de l'Ukraine, au cours des débats sur le point 2 de l'ordre du jour, pour la réalisation d'une étude sur l'innovation au service du développement durable, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

Recensement des politiques d'innovation

34. Le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale de 2020 concernant l'Europe orientale et le Caucase du Sud a été publié en mars 2021. Il a été présenté lors d'une manifestation en ligne de haut niveau et de six manifestations nationales organisées pour son lancement.

35. Le secrétariat a informé les délégués qu'il était prévu de commencer des travaux sur un recensement sous-régional préliminaire des politiques d'innovation et sur les activités de suivi correspondantes en vue du recensement des politiques d'innovation de 2020, en étroite collaboration avec les gouvernements participants.

Principes applicables aux politiques d'innovation

36. Conformément au mandat confié à l'Équipe de spécialistes par le Comité à sa douzième session, un groupe de travail placé sous la direction de son bureau a été constitué : l'Équipe spéciale de la CEE sur les principes applicables aux politiques d'innovation s'est réunie pour la première fois le 27 mai 2021 et les résultats de la discussion sont présentés au titre du point 2 de l'ordre du jour (annexe I). L'Équipe spéciale élaborera la structure, le préambule et la justification des principes et rendra compte des progrès accomplis à la prochaine session de l'Équipe de spécialistes. Le secrétariat a invité d'autres membres à se joindre à l'Équipe spéciale.

Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale

37. La 11^e session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA s'est tenue parallèlement à un atelier régional sur l'innovation et les applications technologiques au service du développement durable organisé à Bichkek (Kirghizistan) les 26 et 27 juin 2019.

38. Un voyage d'étude sur le thème « Des idées aux applications : mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine des incubateurs, des parcs scientifiques et du transfert de technologie » a été organisé à Moscou (Fédération de Russie) à l'intention des pays participant au SPECA du 21 au 23 octobre 2019.

39. À sa quatorzième session, qui s'est tenue à Achgabat (Turkménistan) le 21 novembre 2019, le Conseil d'administration du SPECA a approuvé la recommandation de la session 2019 du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA de changer son nom en « Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable », ainsi que le nouveau mandat du Groupe de travail. Le Conseil d'administration a également adopté la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA.

40. La première session annuelle du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable a été organisée avec la CESAP en mode virtuel le 30 juillet 2020, sous la présidence du Gouvernement du Kazakhstan.

41. Un séminaire sous-régional en ligne a été organisé le 26 novembre 2020 pour présenter et valider les résultats provisoires des analyses d'écart dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation réalisées pour les pays participant au SPECA dans le cadre de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA. Les travaux en cours sur la nouvelle politique industrielle de mise à niveau technologique dans les pays participant au SPECA ont été examinés, ainsi que les travaux sur les incubateurs d'entreprises au service du développement durable dans la sous-région du SPECA, qui serviront de base à un manuel sur ce sujet. Ces activités ont été réalisées avec le soutien du projet de renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2020-2023), financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

42. Le représentant du Kirghizistan a remercié le secrétariat pour son soutien continu au développement de l'écosystème national de l'innovation à la suite de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan. Il a confirmé que la prochaine session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable serait accueillie par le Kirghizistan en même temps qu'un séminaire thématique sur l'innovation au service du développement durable, la date prévue étant octobre 2021.

Activités régionales et sous-régionales de renforcement des capacités

43. Au cours de la période considérée, les activités de renforcement des capacités suivantes ont été organisées par le secrétariat de la CEE à l'intention des pays bénéficiaires :

a) Un atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Promouvoir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe orientale et dans le Caucase » a été organisé à Minsk (Biélarus) les 5 et 6 mars 2019 en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

b) Une activité de formation régionale sur l'innovation au service du développement durable a été organisée conjointement avec la CNUCED à Genève le 28 mars 2019 ;

c) Une activité de renforcement des capacités nationales sur le thème « Science, technologie, politiques d'innovation et risques : accès au financement pour les entreprises innovantes – obstacles et enjeux » a été menée à Minsk (Biélarus), le 29 mai 2019 ;

d) Un séminaire régional de formation sur certains aspects de la politique d'innovation a été organisé conjointement avec la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies intéressés, dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, à Belgrade en novembre 2019 ;

e) Un séminaire en ligne a été consacré en septembre 2020 à l'examen du rapport final sur les travaux d'une équipe spéciale d'experts de la CEE et du Biélarus, qui avait été chargée d'élaborer, en collaboration avec le Comité d'État biélorussien pour la science et la technologie, la feuille de route d'un projet pilote de mécanisme public-privé de capital-risque ayant pour but de financer des projets innovants au Biélarus ;

f) Un atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Promouvoir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe orientale et dans le Caucase » a été organisé sous la forme de deux séminaires en ligne les 15 et 17 septembre 2020, l'un portant sur les mécanismes de soutien institutionnel et politique et l'autre sur l'accès au financement ;

g) Un séminaire en ligne de haut niveau et une série de séminaires nationaux ont été organisés en Arménie, Azerbaïdjan, Biélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine pendant la période novembre 2020-février 2021 à l'occasion du lancement du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale ;

h) Un manuel sur le soutien à apporter aux entreprises innovantes à forte croissance de la sous-région de l'Europe orientale et du Caucase du Sud, qui paraîtra prochainement, a été élaboré et finalisé et une série de trois formations en ligne sur l'appui aux entreprises innovantes à forte croissance d'Europe orientale et du Caucase du Sud ont été organisées à l'intention des décideurs de la région les 16, 18 et 22 mai 2021.

44. Le Comité a salué les travaux utiles et concrets accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

Mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

45. Le secrétariat a noté que le Comité avait renouvelé pour la dernière fois le mandat de l'Équipe de spécialistes à sa session de 2019 pour deux ans, jusqu'en 2021, et a invité le Comité à se prononcer sur le renouvellement du mandat de l'Équipe pour deux années supplémentaires, jusqu'en 2023.

Décision 2021 – 4b.1

Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, décrits par celle-ci dans son rapport sur sa douzième session (ECE/CECI/ICP/2019/2), et le résumé des consultations informelles tenues en lieu et place d'une session formelle en octobre 2020, établi par la présidence (ECE/CECI/2021/8).

Décision 2021 – 4b.2

Le Comité a pris note des discussions menées dans le cadre du débat de fond (point 2 de l'ordre du jour) et a invité le secrétariat à tirer parti de ces discussions lors de la mise en œuvre du programme de travail. Il s'est félicité du lancement de l'Équipe spéciale des principes applicables aux politiques d'innovation.

Décision 2021 – 4b.3

Le Comité a approuvé les recommandations pratiques sur les thèmes « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation » (ECE/CECI/2021/3), « Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire » (ECE/CECI/2021/4), « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable » (ECE/CECI/2021/5) et a demandé au secrétariat de diffuser ces recommandations par voie électronique et d'utiliser les conclusions correspondantes dans le cadre d'activités futures de renforcement des capacités et de conseil sur les politiques à mener.

Décision 2021 – 4b.4

Le Comité a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations issues de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie (ECE/CECI/2021/6). Il a en outre salué l'accord sur un programme de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre des réformes d'orientation. Le Comité s'est également félicité du lancement des études sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova et en Ouzbékistan. Il a par ailleurs pris note de l'évaluation externe positive du programme d'études nationales sur l'innovation au service du développement durable pour la période 2014-2020.

Décision 2021 – 4b.5

Le Comité a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations issues du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale réalisé en Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine (ECE/CECI/2021/7). Il a également accueilli favorablement la proposition du secrétariat de la CEE d'appliquer la méthodologie du recensement de 2020 des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale concernant l'Europe orientale et le Caucase du Sud à d'autres sous-régions, notamment les Balkans occidentaux et la Turquie, les membres de l'Union économique eurasiennne, les membres du Groupe de travail du SPECA et la Communauté d'États indépendants, à condition que des fonds extrabudgétaires soient disponibles à cette fin.

Décision 2021 – 4b.6

Le Comité a pris note avec satisfaction des réformes de la politique d'innovation entreprises au Bélarus et au Kirghizistan et a encouragé les gouvernements des autres États membres ayant mené des études de performance en matière d'innovation en collaboration avec la CEE à lui communiquer le cas échéant des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des réformes des politiques d'innovation.

Décision 2021 – 4b.7

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable à l'appui de la stratégie du SPECA en la matière, s'agissant notamment des analyses d'écart dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation réalisées pour les pays participant au SPECA, qui serviront de base à un plan d'action à mettre au point dans le cadre de la stratégie et à l'élaboration d'un manuel sur les incubateurs d'entreprises au service du développement durable dans la sous-région du SPECA, qui devrait être publié en tant que publication officielle de l'ONU en 2021.

Décision 2021 – 4b.8

Le Comité s'est félicité des travaux de conseil sur les politiques et de renforcement des capacités menés par l'Équipe de spécialistes, notamment en liaison avec le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale. En particulier, il a accueilli favorablement le programme de renforcement des capacités portant sur les fonds de capital-risque publics-privés au Bélarus et les formations en ligne hautement interactives organisées pour la région de l'Europe orientale et du Caucase du Sud dans le domaine des politiques de soutien aux entreprises innovantes à forte croissance. Le Comité s'est en outre félicité de la publication d'un manuel sur les entreprises innovantes à forte croissance d'Europe orientale et du Caucase du Sud. Il a demandé au secrétariat de diffuser ce manuel et d'intensifier et approfondir le renforcement des capacités sur ce sujet important pour cette région ainsi que, sous réserve d'un financement extrabudgétaire, pour d'autres groupes de pays.

Décision 2021 – 4b.9

Le Comité a renouvelé le mandat de l'Équipe de spécialistes pour deux ans, jusqu'en 2023.

C. Groupe de travail des partenariats public-privé

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa troisième session (ECE/CECI/WP/PPP/2019/2).

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa quatrième session (ECE/CECI/WP/PPP/2020/2).

46. La Présidente a appelé l'attention du Comité sur les rapports du Groupe de travail des partenariats public-privé sur ses troisième et quatrième sessions, publiés respectivement sous les cotes ECE/CECI/WP/PPP/2019/2 et ECE/CECI/WP/PPP/2020/2. Elle a demandé au secrétariat de faire le point sur les travaux accomplis dans le domaine des PPP depuis la treizième session, en mars 2019.

47. Le secrétariat a informé le Comité que les travaux de la CEE dans le domaine des PPP visaient toujours essentiellement à promouvoir les PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de normes, de principes directeurs, de pratiques de référence et de recommandations et à encourager les États à utiliser et à appliquer ce modèle de PPP sur une base volontaire.

Sessions du Groupe de travail

48. La troisième session du Groupe de travail sur les partenariats public-privé s'est tenue les 3 et 4 décembre 2019. Le débat d'orientation était consacré à la mise en œuvre des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD. Il s'est concentré sur les types de projets nécessaires dans les pays à revenu faible et intermédiaire pour appuyer les ODD et sur la manière dont les capacités des gouvernements pourraient encore être renforcées afin de mettre les PPP axés sur les intérêts de la population en conformité avec les 10 principes directeurs applicables aux partenariats de ce type visant la réalisation des ODD.

49. La quatrième session du Groupe de travail sur les partenariats public-privé s'est tenue les 1^{er} et 2 décembre 2020 sous une forme réduite (quatre heures au lieu des douze heures habituelles) et hybride. Le débat d'orientation a été consacré à la prise en compte du modèle de PPP axé sur les intérêts de la population à l'appui des ODD, avec des tables rondes sur le projet de méthode d'évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population au regard des ODD et sur les lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de tels partenariats dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire, qui ont permis de mettre en évidence les principaux avantages et inconvénients de ces projets. Le Groupe de travail a également engagé les travaux d'élaboration de son propre règlement intérieur, qui devraient être achevés dans les prochains mois.

Forums internationaux de la CEE sur les PPP

50. Les forums internationaux annuels de la CEE sur les PPP, qui sont devenus les principaux événements internationaux organisés sur ce thème au sein du système des Nations Unies, continuent de susciter beaucoup d'intérêt en raison des débats qui y sont menés sur des questions et des problèmes d'actualité, ainsi que sur les possibilités qui s'offrent aux États membres de la région de la CEE et au-delà.

51. La quatrième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, intitulée « *The Last Mile: Promoting People-first PPPs for the UN 2030 Agenda for Sustainable Development* » (Le dernier kilomètre : promouvoir les PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030), s'est tenue à Genève du 7 au 9 mai 2019, organisée par la CEE en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le Forum s'est concentré sur trois domaines, à savoir :

- a) Faciliter la mise en œuvre du modèle de PPP axé sur les intérêts de la population à l'appui des ODD ;
- b) Intensifier la collaboration entre les secteurs public et privé ;
- c) Trouver des moyens d'accroître la participation des parties prenantes aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD.

52. Le point fort de la quatrième édition a été la participation de quatre des cinq secrétaires exécutifs des commissions régionales – CEA, CEE, CESAP et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – qui se sont fermement engagés à renforcer dans toutes les régions la coopération en matière de PPP axés sur les intérêts de la population. Il a été proposé que la cinquième édition du Forum se tienne en Afrique et soit organisée conjointement par la CEE et la CEA (ces plans ont dû être abandonnés en raison de la pandémie de COVID-19, malgré l'accord du Groupe de travail pour organiser l'événement à Addis-Abeba, en Éthiopie).

53. La cinquième édition du Forum international de la CEE sur les PPP s'est tenue à Genève du 22 au 26 avril 2021 sur le thème « *Building Back Better through People-first PPPs* » (Reconstruire en mieux grâce aux PPP axés sur les intérêts de la population), avec un débat international sur le sujet. L'un des temps forts du Forum a été le concours pour le prix de l'infrastructure du « Reconstruire en mieux ». Ce concours était un moyen d'inciter les pays et les gestionnaires de projets à tester le projet de méthode d'auto-évaluation et à formuler des commentaires sur l'amélioration de cette méthode. Soixante-cinq projets de plus de 20 pays ont été soumis et onze d'entre eux ont été présentés au Forum. Les gagnants du prix ont été choisis directement par les participants par vote électronique : une première pour le programme de la CEE sur les PPP.

Travaux normatifs

54. Le secrétariat a informé le Comité que le premier projet de Méthode d'évaluation des partenariats public privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2020/3/Rev.1) avait été élaboré en 2020 et que lors de sa quatrième session, le Groupe de travail avait accueilli ce projet avec satisfaction voyant en lui une excellente base pour la suite des travaux, et en avait encouragé la diffusion et l'utilisation pendant la phase pilote prévue en 2021, conformément au plan d'action qu'il avait approuvé (ECE/CECI/WP/PPP/2020/2, annexe II). Un projet révisé³ serait soumis au Bureau dans les semaines à venir. Le secrétariat offrait son soutien aux gouvernements qui le demandaient afin d'auto-évaluer leurs projets à l'aide de cette méthode et prévoyait de continuer à le faire une fois celle-ci finalisée.

55. Les travaux progressaient également en ce qui concernait la loi type sur les PPP et les concessions, les lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre PPP axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire (les lignes directrices avaient été soumises en tant que

³ Un compte rendu détaillé des améliorations et des essais de la méthode d'évaluation a été présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour.

contribution au débat de haut niveau et au thème transversal de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe en avril 2021), ainsi qu'un certain nombre d'autres normes en cours d'élaboration (sur le transport ferroviaire urbain, l'eau et l'assainissement, ainsi que les soins de santé).

Activités de renforcement des capacités et services de conseil sur les politiques

56. Au cours de la période considérée, les activités de renforcement des capacités et les missions de conseil sur les politiques à mener suivantes (indiquées par ordre chronologique) ont été organisées par le secrétariat de la CEE, avec la participation de plus de 1 000 personnes dans les pays bénéficiaires :

a) France : un atelier de haut niveau consacré aux PPP axés sur les intérêts de la population a été organisé conjointement avec le Barreau de Paris et le Centre international d'excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP (Paris, 1^{er} avril 2019) ;

b) États-Unis : une session directive sur le thème des PPP à l'appui du développement durable a été organisée conjointement par la CEE, le Fonds d'équipement des Nations Unies et la CNUCED durant la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable (Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, 16 avril 2019) ;

c) Bélarus : un atelier régional sur les PPP a été organisé conjointement par la CEE, le service bélarussien des PPP et l'administration municipale de Brest (Brest, 27 juillet 2019) ;

d) Koweït : un atelier de formation de haut niveau sur les PPP dans le secteur portuaire a été organisé conjointement par la CEE et la CESAO (Koweït City, 27 juillet 2019) ;

e) Tadjikistan : une mission ayant pour objet la révision de la législation tadjike relative aux PPP a été organisée conjointement par la CEE et le Comité d'État sur l'investissement et la gestion des biens publics (Douchanbé, 19-21 août 2019) ;

f) Bélarus et Fédération de Russie : un voyage d'étude à l'intention des hauts fonctionnaires du Kirghizistan sur les capacités institutionnelles en matière de PPP au Bélarus et en Fédération de Russie a été organisé avec l'appui de la CEE (Minsk et Moscou, 26 au 31 août 2019) ;

g) Kirghizistan : une mission a été organisée au Kirghizistan par la CEE et le Ministère kirghize de l'économie en vue de l'élaboration de lignes directrices pour aider le secteur public à sélectionner et à mettre en place des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD (Bichkek, 3 au 5 septembre 2019) ;

h) Bélarus : un atelier de présentation du projet de guide des PPP élaboré par la CEE à l'intention des autorités de la région de Brest a été organisé conjointement par la CEE, le Ministère bélarussien de l'économie et les autorités locales (Brest, 24 octobre 2019) ;

i) Kirghizistan : un séminaire consacré à la présentation des lignes directrices élaborées par la CEE pour aider le secteur public à sélectionner et à mettre en place des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD a été organisé conjointement par la CEE et le Ministère kirghize de l'économie (Bichkek, 30 octobre 2019) ;

j) Kirghizistan : une table ronde sur la nouvelle loi kirghize relative aux PPP a été organisée conjointement par la CEE et le Ministère de l'économie du pays (Bichkek, 31 octobre 2019) ;

k) Jordanie : un atelier sur les PPP dans le secteur portuaire a été organisé conjointement par la CEE, la CESAO et la Banque islamique de développement à l'intention de fonctionnaires de la Grèce, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban et de la Syrie (23 et 24 novembre 2019) ;

l) Chili : un atelier sur le rôle des PPP axés sur les intérêts de la population dans la mise en place d'infrastructures efficaces, résilientes et durables a été organisé conjointement par la CEE et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (Santiago, 10 décembre 2019) ;

m) Chili : un séminaire sur le développement d'infrastructures résilientes dans le cadre de PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD a été organisé conjointement par la CEE, la CEPALC et la Chambre chilienne du bâtiment (Santiago, 11 décembre 2019) ;

n) Tadjikistan : un atelier de présentation de l'étude réalisée par la CEE sur l'incidence réglementaire de la nouvelle loi relative aux PPP au Tadjikistan a été organisé conjointement par la CEE et le Centre d'État des PPP à Douchanbé (17 décembre 2019) ;

o) Tadjikistan : un séminaire sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de PPP et la promotion de l'approche axée sur les intérêts de la population a été organisé conjointement par la CEE et le Centre d'État des PPP à Douchanbé (18 décembre 2019) ;

p) Ukraine : un séminaire en ligne sur la mise en conformité de la législation ukrainienne relative aux PPP avec les ODD a été organisé conjointement par la CEE et le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture (en ligne, 30 mars 2021) ;

q) Ukraine : un séminaire de formation en ligne sur la conception de projets de PPP conformes aux ODD par une approche axée sur les intérêts de la population a été organisé conjointement par la CEE et le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture (en ligne, 25 mai 2021).

57. Le Comité a salué les travaux utiles et concrets accomplis par le Groupe de travail et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

Décision 2021 – 4c.1

Le Comité s'est félicité que les travaux de la CEE dans le domaine des PPP visent toujours principalement à promouvoir une approche axée sur les intérêts de la population au moyen de normes, de principes directeurs, de pratiques de référence et de recommandations, ainsi qu'à encourager les États à adopter une telle approche sur une base volontaire à l'appui des objectifs de développement durable. Il a également approuvé les rapports du Groupe de travail des partenariats public-privé sur ses troisième (ECE/CECI/WP/PPP/2019/2) et quatrième (ECE/CECI/WP/PPP/2020/2) sessions, qui s'étaient tenues respectivement les 3 et 4 décembre 2019 et les 1^{er} et 2 décembre 2020.

Décision 2021 – 4c.2

Le Comité a pris note des discussions menées dans le cadre du débat de fond (point 3 de l'ordre du jour) et a invité le secrétariat à tirer parti de ces discussions lors de la mise en œuvre du programme de travail. Il a salué le projet de méthode d'évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population au regard des ODD et a pris note avec satisfaction des progrès réalisés pour améliorer et tester la méthode conformément au plan d'action adopté par le Groupe de travail en décembre 2020. Le Comité a en outre noté qu'une version améliorée de la méthode d'évaluation serait soumise au Groupe de travail pour adoption à sa prochaine session, en novembre 2021. Conformément à l'annexe II du rapport sur sa quatrième session, le Groupe de travail des partenariats public-privé concentrera ses travaux en 2021 sur l'achèvement de la phase II de la méthode d'auto-évaluation de la contribution des projets à la réalisation des ODD, sans entreprendre ni soutenir aucune activité de certification.

Décision 2021 – 4c.3

Le Comité a pris note de l'aide apportée par le secrétariat aux gouvernements pour qu'ils auto-évaluent leurs projets à l'aide de la méthode d'évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population au regard des ODD pendant la phase d'essai, et de la version finale (améliorée) une fois que celle-ci aura été adoptée par le Groupe de travail, en novembre 2021.

Décision 2021 – 4c.4

Le Comité a pris note de l'état d'avancement des normes et lignes directrices relatives aux PPP en cours d'élaboration, en particulier les lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de PPP axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire, et a demandé aux chefs d'équipe et au secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Groupe de travail afin de finaliser ces documents et de les soumettre au Groupe de travail des PPP en tant que documents officiels.

Décision 2021 – 4c.5

Le Comité a pris note des activités de conseil sur les politiques et de renforcement des capacités dans le domaine des PPP menées depuis sa dernière session, en particulier les troisième et quatrième sessions du Forum international sur les PPP, tenues respectivement en mai 2019 et avril 2021, ainsi que des activités organisées conjointement avec d'autres commissions régionales des Nations Unies – la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

D. Activités conjointes

58. La Commission économique pour l'Europe a organisé ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions, ainsi que les éditions de 2019, 2020 et 2021 du Forum régional pour le développement durable. À ces occasions, l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le Groupe de travail des PPP ont participé à des tables rondes et à des événements parallèles. À la session de 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Équipe de spécialistes a aussi participé à une table ronde sur l'innovation au service de l'économie circulaire.

59. En outre, l'Équipe de spécialistes et le Groupe de travail ont grandement contribué aux travaux consacrés à plusieurs des thèmes communs de la CEE (les villes intelligentes et durables, la connectivité intelligente et la mesure et le suivi des objectifs de développement durable), et en particulier à l'élaboration d'une publication phare sur les villes intelligentes et durables, qui paraîtra prochainement.

60. Le secrétariat a remercié les donateurs, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans les travaux du Comité, à savoir les Gouvernements russe et suédois, l'Université Tsinghua (Chine) et la City University de Hong Kong.

Décision 2021 – 4d.1

Le Comité s'est félicité des contributions de l'Équipe de spécialistes et du Groupe de travail aux travaux consacrés aux villes intelligentes et durables, à la connectivité intelligente, à la mesure et au suivi des objectifs de développement durable et, en particulier, à l'élaboration d'une publication phare sur les villes intelligentes et durables. Il s'est également félicité des résultats des tables rondes d'apprentissage entre pairs et des événements parallèles organisés conjointement lors des éditions de 2019, 2020 et 2021 du Forum régional pour le développement durable et des soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que d'une table ronde sur l'innovation au service de l'économie circulaire qui s'était tenue lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019.

Décision 2021 – 4d.2

Le Comité a remercié les donateurs, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans les travaux du Comité sur l'élaboration de bonnes pratiques et de normes, l'analyse des politiques nationales et la fourniture de services de conseil sur les politiques et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des réformes d'orientation, à savoir les Gouvernements russe et suédois, l'Université Tsinghua (Chine) et la City University de Hong Kong. Il a souligné l'importance des contributions financières et en nature pour le

succès de ses activités de renforcement des capacités et de ses services de conseil sur les politiques à mener, ainsi que pour l'extension de la portée de ces actions. Il a invité les États membres et les autres donateurs à continuer d'apporter leur soutien à ses activités.

Point 5

Programme de travail, Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 et aperçu des éléments clefs du programme de travail pour 2023

Document(s) :

Projet de programme de travail pour 2021 (ECE/CECI/2021/INF.6)

Projet de programme de travail pour 2022 (ECE/CECI/2021/9)

Projet de plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 (ECE/CECI/2021/INF.7)

Projet de budget-programme pour 2022 : Partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques » (ECE/CECI/2021/INF.8)

Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023 (ECE/CECI/2021/INF.9)

61. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2021, pour décision (ECE/CECI/2021/INF.6), le projet de programme de travail pour 2022 (y compris le programme des publications), pour décision (ECE/CECI/2021/9), et le projet de plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 (ECE/CECI/2021/INF.7), où figurent les activités prévues pour le reste de l'année 2021 et jusqu'à la prochaine session, en 2022, pour décision.

62. Le secrétariat a expliqué que les projets de programmes de travail pour 2021 et 2022 découlaient respectivement des projets de budgets-programmes pour 2021 et 2022, qui avaient été adoptés par les États membres à New York (comme c'était le cas pour celui de 2021), ou qui, comme celui de 2022, étaient actuellement à un stade très avancé d'examen par les États membres à New York. Conformément au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2018/3), « [l]es programmes de travail présentés par les directeurs de programme aux organes intergouvernementaux spécialisés doivent comporter des activités et un exposé des produits identiques à ceux de la partie du projet de budget-programme qui a trait aux programmes. Cela n'empêche en rien la présentation de données plus complètes et plus détaillées si les organes intergouvernementaux spécialisés l'exigent » (Règle 105.7 c)).

63. Le secrétariat a expliqué en outre que le projet de programme de travail pour 2021 avait été présenté pour adoption pendant l'intersession selon une procédure d'approbation tacite, mais que le silence avait été rompu et qu'aucune décision sur le projet n'avait donc été prise pendant l'intersession.

64. Le secrétariat a présenté le projet de plan-programme et d'informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2022 (ECE/CECI/2021/INF.8), pour information (il s'agit du document d'où découle le projet de programme de travail pour 2022). Le plan de programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2022 sont extraits du projet de budget-programme de la CEE pour 2022, qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Le programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et modifié compte tenu des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

65. Le Secrétariat a ajouté que lors de la 112^e réunion du Comité exécutif de la CEE, en décembre 2020, les États membres avaient demandé de veiller à ce que les organes directeurs sectoriels puissent formuler des recommandations sur les éléments clefs de leurs futurs

programmes de travail afin que ces recommandations puissent être prises en compte dans le projet de plan-programme de la CEE présenté au Comité exécutif en décembre de l'année en cours. Pour répondre à cette demande, le secrétariat soumettrait un document d'information donnant un aperçu des éléments clés du programme de travail des divers sous-programmes pour une année donnée. Ce document devrait présenter l'objectif, la stratégie et les résultats attendus du programme de travail, les éléments modifiés ou nouveaux étant mis en évidence par un suivi des modifications. Un organe directeur sectoriel serait invité à examiner ces informations et, le cas échéant, à formuler des recommandations sur ces éléments. Les recommandations qui seraient acceptées par l'organe directeur et incluses dans le rapport de réunion devraient être prises en compte dans le projet de plan-programme des différents sous-programmes pour une année donnée (EXCOM/CONCLU/115).

66. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif avait adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité était invité à examiner l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023 (ECE/CECI/2021/INF.9) et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et inscrites par celui-ci dans ses décisions seraient prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023.

67. Le secrétariat a informé le Comité sur le projet intitulé « *Accelerating the transition towards a Circular Economy in the ECE region* » (Accélération de la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE), dont la mise en œuvre s'étendait sur la période 2021-2023 et dont le financement par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche) avait été récemment obtenu. Ce projet soutiendrait les pays bénéficiaires dans leur transition vers une économie circulaire, dans des domaines de travail spécifiques relevant des sous-programmes de la Division de la coopération économique et du commerce, et viendrait à l'appui des conclusions de la soixante-neuvième session de la Commission.

68. La représentante de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres :

a) A remercié le secrétariat d'avoir établi le Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 et de lui avoir donné la possibilité de formuler des observations sur les différents points de travail et a proposé d'inclure un point supplémentaire dans le plan, qui serait libellé comme suit :

« []. Le Groupe de travail conviendra d'un nouveau nom pour remplacer les références aux "PPP axés sur les intérêts de la population" afin de tenir compte de l'ensemble des ODD lors de sa cinquième session, en 2021. Le secrétariat de la CEE adaptera tous les futurs documents de la CEE afin de mettre en œuvre cette décision et élaborera une nouvelle version adaptée des principaux documents antérieurs, en particulier les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable et les autres normes de la CEE relatives aux PPP, avant la prochaine session du Comité, en 2022. ».

b) A accueilli avec satisfaction le texte révisé du Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 concernant les éléments de la loi type sur les concessions et les PPP axés sur les intérêts de la population et a formulé un certain nombre de suggestions sur la voie à suivre. L'Union européenne et ses États membres estimaient que les travaux devraient commencer immédiatement après la session du Comité, avec une équipe nouvellement nommée par le Bureau du Groupe de travail sur les PPP. La représentante a proposé d'élire deux codirigeants de l'équipe, représentant idéalement l'expertise dans des domaines différents. À cette fin, elle a demandé au secrétariat, en liaison avec les coprésidents, d'organiser une réunion du Bureau du Groupe de travail des PPP dès que possible après la session du Comité, et en tout état de cause avant la fin du mois de juin 2021. Les codirigeants devraient présenter un « menu » des éléments de la loi type à la cinquième session du Groupe de travail des PPP pour approbation. Ce menu proposerait des options pour les deux modèles de PPP énoncés dans la définition des PPP figurant dans les Principes directeurs de la CEE – PPP ou concession de type « utilisateur-payeur » et PPP de type

« gouvernement-payeur » – de manière équilibrée. Il se concentrerait principalement sur la prise en compte des approches et des critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population et serait pleinement conforme à la définition des PPP figurant dans les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable et aux travaux de la CNUDCI sur les PPP. Après l'approbation du Groupe de travail des PPP, les éléments de la loi type pourraient être précisés. La représentante a recommandé que la participation aux réunions du Bureau soit obligatoire jusqu'à la prochaine session du Groupe de travail et que l'absence à ces réunions soit interprétée comme une acceptation des décisions proposées ;

c) A demandé que le paragraphe 18 du Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 soit supprimé, car il s'agissait d'un point entièrement nouveau, qui n'avait pas été discuté avec les experts du Groupe de travail. Comme les initiatives visant à « reconstruire en mieux » s'appuyaient sur le Programme 2030 et les ODD qui en constituaient le schéma directeur, la représentante a fait valoir qu'il semblait également opportun d'élaborer de nouveaux principes. L'Union européenne et ses États membres estimaient que le changement de nom du PPP axé sur les intérêts de la population pour un terme qui ferait plus directement référence aux ODD rendrait cette duplication plus évidente ;

d) A demandé un complément d'information sur le travail qu'il était proposé de faire sur les lignes directrices relatives aux critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population au paragraphe 20 du Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 conformément aux 10 principes directeurs relatifs aux PPP en question. Si l'on suivait les 10 principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable, cela ne signifiait-il pas que les critères de résultat étaient conformes aux principes ? La représentante a fait valoir que l'Union européenne et ses États membres ne voyaient pas clairement la valeur ajoutée d'un tel document ;

e) A demandé que le texte ci-après soit ajouté au paragraphe 24 du Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 :

« Conformément à l'annexe II du rapport sur sa quatrième session, le Groupe de travail des PPP concentrera ses travaux en 2021 sur l'achèvement de la phase II de la méthode d'auto-évaluation de la contribution du projet à la réalisation des objectifs de développement durable, sans entreprendre ni soutenir aucune activité de certification. ».

f) A proposé d'ajouter le point suivant au paragraphe 6 de l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023 :

« d) intensifier encore et concrétiser davantage la coopération de la CEE avec la plateforme multilatérale SOURCE pour élaborer des projets d'infrastructures durables et de PPP gérés et financés conjointement par des banques multilatérales de développement. ».

69. À la suite de consultations informelles sur le Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 :

a) Le paragraphe 16 de l'annexe II a été ajouté ;

b) Le mot « éléments » a été supprimé du texte du paragraphe 18 de l'annexe II (paragraphe 17 dans le Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022) après qu'un certain nombre de membres du Bureau du Groupe de travail des PPP eurent expliqué qu'un accord sur la voie à suivre avait été trouvé au sein du Bureau ;

c) Les paragraphes 18 et 20 ont été supprimés du Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 ;

d) Le texte proposé par l'Union européenne et ses États membres au paragraphe 68 e) ci-dessus a été ajouté au paragraphe 23 de l'annexe II.

Décision 2021 – 5.1

Le Comité a adopté le Programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2021 (ECE/CECI/2021/INF.6) et le Plan d'activités intersessions à mettre en œuvre entre 2021 et la prochaine session, en 2022 (ECE/CECI/2021/INF.7), qui a été révisé compte tenu de la discussion qui avait conduit à apporter des modifications au cours de la session du Comité, et a demandé que le Plan d'activités intersessions final soit joint en annexe au rapport de la quatorzième session du Comité.

Afin de mettre en œuvre le Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022, le secrétariat, en accord avec les coprésidents du Groupe de travail, convoquera une réunion du Bureau avant la fin du mois de juin 2021.

Le Comité recommande que la participation aux réunions du Bureau du Groupe de travail soit obligatoire jusqu'à la prochaine session du Groupe de travail ; en cas d'absence aux réunions ou en l'absence de communications écrites soumises à l'avance au Président, l'acceptation des décisions proposées sera présumée.

Décision 2021 – 5.2

Le Comité a pris note du document « Proposed programme budget for 2021: Part II. Programme plan and performance information of the ECI subprogramme » (ECE/CECI/2021/INF.8) et a adopté le Programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2022 (ECE/CECI/2021/9), y compris les publications proposées.

Décision 2021 – 5.3

Le Comité a demandé au secrétariat de donner suite, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par le Gouvernement ukrainien pour des services de conseil sur les politiques à mener et de renforcement des capacités en vue de soutenir les entreprises innovantes à forte croissance, notamment à l'appui de la mise en œuvre des recommandations issues des études sur l'innovation au service du développement durable et du recensement des politiques d'innovation, et dans le cadre du projet d'accélération de la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE, financé par le Compte de l'ONU.

Décision 2021 – 5.4

Le Comité a demandé au secrétariat de donner suite, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les gouvernements de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine pour :

a) L'organisation de réunions régulières des points de contact nationaux pour le recensement des politiques d'innovation afin de permettre la mise en commun des bonnes pratiques en matière de politiques publiques et le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation de 2020 ; et

b) La participation à des évaluations approfondies du recensement des politiques d'innovation dans les pays de la région de l'Europe orientale et du Caucase du Sud à intervalles réguliers de trois à quatre ans afin de permettre à ces pays de suivre les progrès de leurs propres politiques, de comparer leurs résultats avec ceux d'autres pays de la région dans un contexte d'apprentissage entre pairs et de continuer à utiliser le recensement des politiques d'innovation pour orienter la conception et la réforme des politiques et en mesurer les effets afin de mettre en place des systèmes d'innovation nationaux durables.

Décision 2021 – 5.5

Le Comité a approuvé la recommandation ci-après concernant l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023 (ECE/CECI/2021/INF.9) et est convenu d'ajouter le point suivant au paragraphe 6 :

d) intensifier encore et concrétiser davantage la coopération de la CEE avec les plateformes multilatérales, y compris la plateforme SOURCE, pour élaborer des projets d'infrastructures durables et de PPP gérés et financés conjointement par des banques multilatérales de développement.

Le Comité a demandé en outre que cette recommandation ou ce point additionnel soit inclus dans le projet de plan-programme du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2023.

Point 6

Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales

70. Le secrétariat a rendu compte de la soixante-neuvième session de la CEE, qui était consacrée au thème de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles et avait donné lieu, entre autres choses, à une déclaration de haut niveau et à un certain nombre de décisions, notamment la décision B (69), qui énonce les mesures à prendre par les comités sectoriels et leurs organes subsidiaires. L'innovation et les PPP pouvant jouer un rôle important dans la transition vers une économie circulaire, il pourrait être utile de renforcer les travaux du Comité dans le domaine de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Décision 2021 – 6

Le Comité a accueilli favorablement l'initiative consistant à organiser une série de podcasts intitulée « Innovation Matters » et a pris note des domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales, y compris la demande adressée par la Commission économique pour l'Europe à ses organes subsidiaires, à sa soixante-neuvième session, d'étudier les moyens de renforcer la portée des instruments pertinents de la CEE, de reproduire et de mettre à niveau les méthodes existantes et d'élaborer des propositions de solutions efficaces et mesurables de nature à favoriser une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles.

Le Comité a invité son Bureau et le secrétariat à continuer d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 7

Élection du Bureau

71. M. Siarhei Shlychkou (Biélorus), M. Shalom Tourgeman (Israël), M. Nikita Ponomarenko (Fédération de Russie) et M. Arthur Smith (États-Unis) ont accompli deux mandats consécutifs en qualité de Vice-Présidents du Comité.

Décision 2021 – 7

Le Comité a élu M. Stefano Firpo (Italie) Président pour un mandat de deux ans débutant après la présente session, M. Sergey Vladimirovich Shuba (Biélorus), M^{me} Annie Vashakmadze (Géorgie), M. Nicolaus-Alejandro Weil von der Ahe (Allemagne), M. George Katapodis (Grèce) et M. Medet Dyussebayev (Kazakhstan) Vice-Présidents pour un mandat de deux ans et M^{me} Sedef Yavuz Noyan Vice-Présidente pour un mandat d'un an.

Le Comité a remercié les membres du Bureau sortants, M. Siarhei Shlychkou (Biélorus), M. Shalom Tourgeman (Israël), M. Nikita Ponomarenko (Fédération de Russie) et M. Arthur Smith (États-Unis) pour leurs services.

Point 8

Questions diverses

72. Le secrétariat a informé le Comité des dates prévues de sa quinzième session.

Décision 2021 – 8

Le Comité a décidé de tenir sa quinzième session dans le courant du deuxième trimestre de 2022, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle et des services d'interprétation.

Point 9

Adoption du rapport

Décision 2021 – 9

Le Comité a demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport de la session et de le communiquer, avec la liste finale des participants, à toutes les représentations permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le Groupe de travail demandera sa publication en anglais, français et russe.

Annexe I

[Anglais seulement]

Chairperson’s summary of the substantive segment on Innovation and Competitiveness Policies (agenda item 2) and People-first Public-Private Partnerships and “Recovering Better” (agenda item 3)

A. Innovation and Competitiveness Policies (agenda item 2)

Analyses of national innovation policies

1. Panel 1 discussed the status of ECE Innovation for Sustainable Development (I4SD) Reviews. The Secretariat briefed participants on updates to the Review methodology and preliminary insights and findings from the on-going I4SD Reviews of the Republic of Moldova and Uzbekistan. The new approach of complementing a broad overview of the innovation system with in-depth chapters on relevant topics, such as diaspora, innovation infrastructure, and business-science linkages, has proven important to increase usefulness and to share and discuss findings more broadly with other ECE member States. For example, the chapter on innovation-enhancing procurement in the 2020 I4SD Review of Georgia has prompted further work on the topic, including a webinar on innovation-enhancing procurement for sustainable development, as well as recognition of innovation-enhancing procurement as a tool to foster transition to a more circular economy.

2. Before the formal session of CICPPP, ECE organised a policy dialogue on harnessing the potential of diaspora communities to catalyse innovative initiatives in their home countries. Systematically exploiting this potential has risen high on the agenda among ECE member States, such as the Republic of Moldova – where the on-going I4SD Review will have a chapter dedicated to this topic. The potential goes far beyond remittances - social capital, knowledge of markets, regulation and language, affinity for the country of origin, and skills and networks acquired abroad are, as several success stories show, potential drivers of innovation for sustainable development.

3. Participants expressed their appreciation for the value of the I4SD Reviews to inform policy, and Belarus and Kyrgyzstan highlighted several reforms prompted by review recommendations and follow-up capacity building support from ECE. The Republic of Moldova and Uzbekistan welcomed progress in their ongoing reviews, while Ukraine expressed interest in a second review, subject to extrabudgetary resources.

4. Panel 2 addressed the Sub-regional Innovation Policy Outlook – the way forward. The panel covered the process, findings, and recommendations of the pilot ECE Sub-regional IPO 2020: Eastern Europe and South Caucasus (EESC). The IPO complements a range of composite indices measuring innovation inputs and outputs by looking specifically at the scope, quality, and impact of governance in general and innovation policies, institutions, and processes in particular. The panel discussed suggestions for continuing and deepening cooperation by further improving the IPO methodology at regular intervals not only in EESC countries, but also in other sub-regions among countries with similar features, opportunities, and challenges. This may include (i) the Western Balkan countries and Turkey, (ii) countries of the UN Special Programme for the Economies of Central Asia (SPECAs), (iii) member States of the Commonwealth of Independent States (CIS), and (iv) member States of the Eurasian Economic Union (EAEU) These suggestions were based on a stock-taking exercise the secretariat had undertaken in recent months (see ECE/CECI/2021/INF.4).

5. Panellists and member States highlighted that the pilot IPO methodology has proven to be a useful tool to benchmark innovation policy progress across several countries with similar legacies and characteristics. The discussion also showed that the cooperation based on the IPO methodology should continue in the EESC countries through regular updates and with added elements of in-depth analysis of common issues, and that the application of the

IPO methodology to new sub-regions should be considered, subject to extrabudgetary resources. The ECE secretariat welcomed support from member States in liaising with potential donors.

National and subregional capacity building: Handbook on Innovative, High-growth Enterprises (IHGEs)

6. This session presented and discussed findings and recommendations of the forthcoming Policy Handbook “Supporting Innovative High-Growth Enterprises in Eastern Europe and South Caucasus”. IHGEs, in contrast to small and medium-sized enterprises (SMEs) overall, have by far the greatest potential to drive the experimentation with new ideas that could foster structural transformation and sustainable development. In EESC, and in countries with economies in transition in particular, IHGEs can drive innovation by absorbing and adapting ideas and technologies already proven elsewhere. As IHGEs have needs and features that differ substantially from those of the SME population overall, enhancing this potential requires different approaches to policy and institutional design.

7. Participants from across the ECE region highlighted the value of the Handbook as a tool to guide policy makers in their efforts to boost the potential of IHGEs to drive the post COVID-19 recovery and progress towards the SDGs. They welcomed further ECE support and emphasised the benefits that can arise from cooperation between different UN agencies (e.g. including UNCTAD) and other stakeholders (e.g. including the International Chamber of Commerce (ICC)) in providing support to countries aiming to foster IHGEs.

International good practices on innovation policies for sustainable development

8. In panel 3, the Secretariat presented the results of the first meeting of the ECE Task Force on Innovation Policy Principles. The principles should capture and formalise the policy recommendations gathered through several years of work of the TOS-ICP.

9. Participants expressed their appreciation for the approach to developing principles, as a universal and non-binding document that will be valuable to guide policy makers. The Task Force will develop the structure, preamble and justification of the principles and report progress to TOS-ICP in November 2021. The Secretariat invited further experts to join the Task Force.

10. Panel 4 discussed how innovation policies can help build back better after COVID-19 and accelerate the circular economy transition and sustainable development overall. The COVID-19 pandemic and restrictions imposed to cope with it have had a significant negative effect on the ECE region. In the longer term, innovation can and should be the driver of a sustainable, inclusive and resilient recovery. Participants discussed lessons learned from the pandemic and, going forward, how innovation policy can help build a more productive, sustainable, inclusive and circular economy.

11. The discussion stressed the role of innovation for businesses to embrace the transition to circular economy business models and that more needs to be done at the national and international levels to enable this transition. Panelists referred to the 69th session of the ECE devoted to the topic of the circular economy and the sustainable use of natural resources and expressed their appreciation of and interest in future cooperation activities on this topic. A growing number of countries have already launched wide-ranging efforts to speed up the transition, covering diverse areas such as reducing waste or promoting the platform economy to enable sharing and renting rather than ownership. Business was noted as a main engine of the circular economy transition, flagging the importance of creating an enabling and stimulating environment. Sharing experiences, learning from others through policy dialogue on what works, what does not, and what alternatives and trade-offs may emerge, as well as cooperation through intergovernmental and multi-stakeholder mechanisms such as ECE committees and working parties, can all support efforts towards a circular economy transition.

B. People-first Public-Private Partnerships and “Recovering Better” (agenda item 3)

12. Delegates received an overview of the feedback and comments received from member States and other interested stakeholders on the draft People-first PPP Evaluation Methodology for the SDGs (thereinafter the Methodology) including some constructive and insightful suggestions to improve it. Overall, Governments and other stakeholders who have responded to the survey and the testing protocol developed by the secretariat according the Action Plan (ECE/CECI/WP/PPP/2020/2, Annex 2), appreciated the quality and relevance of the Methodology, its comprehensiveness and practicality to design and improve infrastructure projects aligned with the People-first outcomes and the SDGs. The feedback also highlighted the need to provide capacity building to Governments in the ECE region in self-assessing their infrastructure projects.

Improving and using the Methodology

13. The panellists highlighted some practical improvements that are being proposed based on the feedback received from Governments and other users. Some of the key changes being considered include:

- a) Strengthen the terminology with more specific definitions;
- b) Clarify how the Methodology could be used at different stages of the project lifecycle;
- c) Add a reference to the business climate and institutional framework in the document which, though not assessed by the Methodology, are important to the success of projects; and
- d) Merge and add elements where gaps exist.

14. A number of public officials recognised the quality and usefulness of the Methodology and argued that it fills the gap of assessing infrastructure projects’ compliance with the SDGs. They agreed that a more marketable name in line with the Action Plan should be chosen (a proposal in this regard was made to rename the Methodology as “People-first Infrastructure Evaluation and Rating System or PIERS”).⁴ They also stressed that the Methodology should not evaluate countries and should rather focus on projects in a broader sense, preferably at the identification and early stages of their development. They also pointed out the importance of developing the Self-Assessment Tool as an online tool with an integrated users’ guide for greater ease of use, but stressed that it should not be limited to one platform and preferably be designed and managed by ECE especially due to issues of data ownership.

Testing the Methodology

15. Representatives from institutions with experience in developing and managing sustainability measurement/evaluation methodologies shared their practical experience with testing and improving such tools. They stressed the importance of testing the Methodology on actual projects from various sectors, countries and regions, in order to collect relevant feedback. While it is important to maintain and improve sustainability methodologies over time, the panellists also recommended not to release improved versions too often, particularly due to the high costs associated with the necessity to train the users on the additional features. One way to avoid the need to revise methodologies too often is to include generic references to reputable sources which are regularly updated instead of incorporating them directly into the tool.

Next steps towards its completion and rollout

16. The Methodology will achieve a greater impact if it is scaled up through partnerships with key stakeholders in the ECE region, such as Multilateral Development Banks (MDBs). Panellists from the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) and the

⁴ This proposal is without prejudice to any decisions and conclusions that the member States might take at the Working Party on PPPs. See also other statements by member States in the report on this issue.

European Investment Bank (EIB) proposed a number of ways to promote and rollout the Methodology once it is finalised. In particular, one panellist offered to present the Methodology to ten major MDBs. Finally, the representative of the Sustainable Infrastructure Foundation (SIF) shared his ideas on how the Methodology could be linked to the SOURCE platform.

Annexe II

Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022

I. Introduction

1. Le présent document est fondé sur le programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2021 (ECE/CECI/2021/INF.6). Il donne des informations supplémentaires sur les activités prévues et proposées pour la période comprise entre la quatorzième et la quinzième session du Comité.

2. Les plans et les propositions correspondent à la demande exprimée par les États membres et sont fondés sur l'idée que leur mise en œuvre dépend des ressources dont dispose le secrétariat.

II. Politiques d'innovation et de compétitivité

Activités

3. La quatorzième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité aura lieu à Genève les 4 et 5 novembre 2021. Dans le cadre de la session, une conférence d'orientation internationale offrira aux experts de toute la région de la CEE l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les politiques d'innovation. Le Bureau de l'Équipe de spécialistes en arrêtera le thème précis en concertation avec les membres.

4. La session de 2021 du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) sera organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session. Le lieu et la date précis de la conférence restent à déterminer.

Études nationales sur l'innovation au service du développement durable

5. Deux études nationales sur l'innovation au service du développement durable, consacrées à la République de Moldova et à l'Ouzbékistan, seront réalisées en coopération avec les Gouvernements concernés. Une étude concernant l'Arménie sera lancée en 2021.

Recensement des politiques d'innovation

6. Des réunions du réseau des points de contact nationaux pour le recensement des politiques d'innovation seront régulièrement organisées pour permettre la mise en commun des bonnes pratiques en matière de politiques publiques et le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation. Une publication de suivi faisant le point sur les progrès accomplis et analysant en profondeur deux ou trois questions de politique générale sera publiée en 2022 sous la direction du réseau.

Principes et stratégie des politiques d'innovation

7. Un groupe d'étude établi par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité élaborera un projet de principes d'action de haut niveau sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable. Une large consultation multipartite se poursuivra sur la base des travaux de la première réunion que ce groupe d'étude a tenue en mai 2021.

Renforcement des capacités

8. Dans le cadre du suivi de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable effectuée en Géorgie, la CEE mettra en œuvre dans ce pays un programme de renforcement des capacités sur le thème des marchés publics favorisant

l'innovation, conformément à l'accord conclu avec le Gouvernement. Parmi les activités qui seront menées, on peut citer l'élaboration d'un manuel sur les marchés publics favorisant l'innovation, basé sur les meilleures pratiques internationales, et un voyage d'étude pour quatre fonctionnaires géorgiens dans l'un des États membres de la CEE. La CEE publiera le manuel sur les politiques en faveur des entreprises innovantes à forte croissance en anglais et en russe et prévoit d'organiser d'autres formations sur ce thème sur la base de ce manuel.

9. Dans le cadre du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du programme SPECA, un plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable sera élaboré sur la base des analyses d'écart réalisées pour tous les pays visés par le programme SPECA en 2020. Un renforcement supplémentaire des capacités nationales sera fourni sur demande aux pays du programme SPECA sur la base de ces analyses d'écart et à l'aide d'un manuel sur l'utilisation d'incubateurs d'entreprises pour promouvoir le développement durable dans la sous-région du programme SPECA ainsi que d'un examen des meilleures pratiques en matière de nouvelles politiques industrielles effectué en 2020. Le Kirghizistan est le premier pays à avoir demandé un tel soutien pour le renforcement de ses capacités. Le plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable et les activités de renforcement des capacités connexes seront mis en œuvre dans le cadre du projet intitulé « Strengthening innovation policies for SPECA countries in support of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030) financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

10. La CEE continuera à contribuer au volet « renforcement des capacités » des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, après un séminaire en ligne pilote réussi en 2020.

11. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par le Comité sur l'innovation au service de l'économie circulaire et sur les marchés publics favorisant l'innovation, et en coopération avec le sous-programme Commerce, la CEE aidera certains États membres, sur demande, à élaborer des feuilles de route ou des plans d'action pour la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines. La mise en œuvre du projet intitulé « Accelerating the transition towards a Circular Economy in the ECE region » (Accélération de la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE), financé par le Compte de l'ONU pour le développement, fera partie de ces activités.

III. Partenariats public-privé

12. Les activités relatives aux partenariats public-privé (PPP) visent à élaborer des normes, des recommandations et des lignes directrices ainsi qu'à définir des outils et des bonnes pratiques à l'appui des objectifs de développement durable et à faciliter la mise en œuvre de ces éléments dans les différents pays par des activités nationales, régionales et internationales de renforcement des capacités exécutées à la demande, afin d'aider les États membres à améliorer leur cadre juridique et réglementaire, et à constituer des réserves de projets d'infrastructure. Les Principes directeurs de la CEE relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des objectifs de développement durable constituent la base normative des travaux sur les PPP.

Activités

13. La cinquième session du Groupe de travail des partenariats public-privé se tiendra à Genève les 29 et 30 novembre 2021.

14. La sixième édition du Forum international consacré aux PPP axés sur les intérêts de la population sera organisée par la CEE en mai 2022.

15. Des réunions régulières de coordination du réseau des centres internationaux de spécialistes des PPP affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP auront lieu en 2021 et 2022.

16. Le Groupe de travail débattera et prendra une décision à sa cinquième session, en 2021, au sujet des propositions visant à modifier les références aux « PPP axés sur les intérêts de la population » afin de tenir compte de l'ensemble des ODD. Le secrétariat de la CEE adaptera tous les futurs documents de la CEE afin de mettre en œuvre cette décision et élaborera une nouvelle version adaptée des principaux documents antérieurs, en particulier les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable et les autres normes de la CEE relatives aux PPP, avant la prochaine session du Comité, en 2022.

Normes, recommandations, lignes directrices et pratiques exemplaires

17. L'élaboration de normes internationales sur les PPP dans les domaines de la politique de santé, de l'eau et de l'assainissement et des transports urbains s'achèvera en 2021 et 2022.

18. La norme de la CEE relative à la loi type sur les concessions et les PPP axés sur les intérêts de la population, y compris les options prévues pour les deux modèles de PPP énoncés dans la définition des PPP figurant dans les Principes directeurs de la CEE (PPP ou concession de type « utilisateur-payeur » et PPP de type « gouvernement-payeur »), sera finalisée en 2021 et publiée en 2022. Cette norme incorporera les 10 Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population de manière à aider les gouvernements intéressés à intégrer cette approche dans leurs cadres juridiques nationaux respectifs. Les travaux porteront sur les trois points clefs suivants : une approche équilibrée des modèles « utilisateur-payeur » et « gouvernement-payeur » ; une attention particulière à la prise en compte des approches et des critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population; et la mise en conformité de la définition des PPP avec les définitions utilisées dans les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population et dans les travaux de la CNUDCI sur les PPP. Ils porteront également sur d'autres observations reçues des États membres sur le sujet.

19. L'élaboration des lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de PPP axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie sera poursuivie en 2021 sur la base des observations formulées par les parties prenantes⁵.

Renforcement des capacités⁶

20. Un projet de renforcement des capacités visant à renforcer la capacité des fonctionnaires à élaborer et à mettre en œuvre des projets de PPP axés sur les intérêts de la population conformément aux ODD sera mis en œuvre en Ukraine⁷ en 2021 et 2022.

21. Une initiative⁸ visant à renforcer les capacités nationales des fonctionnaires des États membres de la CEE, en particulier au Bélarus, au Kirghizstan, au Tadjikistan et en Ukraine, de concevoir et de mettre en œuvre des PPP axés sur les intérêts de la population sera mise en œuvre en 2021 et 2022.

⁵ Ces lignes directrices ont été présentées en tant que contribution au thème transversal du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission en avril 2021 (conformément à la Conclusion 2020 – 4.2 du Groupe de travail des PPP).

⁶ Ce renforcement des capacités a pour but d'aider les États membres à mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des ODD.

⁷ Ces activités font partie du projet d'élaboration et de mise en œuvre en Ukraine du modèle de PPP axé sur les intérêts de la population à l'appui du développement durable, approuvé par le Comité exécutif en 2020.

⁸ Cette activité fait partie du projet de renforcement des capacités nationales des États membres de la CEE de concevoir et de mettre en œuvre des PPP durables axés sur les intérêts de la population dans le secteur des infrastructures en vertu de la stratégie de connectivité euro-asiatique, approuvé par le Comité exécutif en mars 2021. La mise en œuvre du projet est soumise à l'approbation du Comité directeur du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement.

22. Un projet de renforcement des capacités visant à promouvoir des partenariats efficaces axés sur les intérêts de la population entre les secteurs public et privé⁹ sera mis en œuvre au Belarus et au Kirghizstan en 2021 et 2022.

Projets axés sur les intérêts de la population

23. Les travaux portant sur la méthode d'auto-évaluation de la contribution des projets de PPP axés sur les intérêts de la population au développement durable devraient être achevés en 2021. Conformément à l'annexe II du rapport sur sa quatrième session, le Groupe de travail des PPP concentrera ses travaux en 2021 sur l'achèvement de la phase II de la méthode d'auto-évaluation de la contribution des projets à la réalisation des ODD, sans entreprendre ni soutenir aucune activité de certification.

24. Un soutien sera apporté aux gouvernements pour auto-évaluer au moins 30 projets de PPP à l'aide du projet de méthode d'évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population pendant la phase d'essai, avant l'adoption de la version finale (améliorée) de la méthode, puis à l'aide de la version finale.

25. La promotion de la campagne visant à atteindre 500 études de cas de PPP axés sur les intérêts de la population sera poursuivie et des études de cas supplémentaires seront recueillies et présentées lors du sixième Forum international sur les PPP, en mai 2022.

⁹ Ce projet fait partie d'un projet plus large de renforcement des capacités financé par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche) et mis en œuvre avec d'autres organismes d'exécution (les commissions régionales, la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU) en coordination avec les Bureaux des coordonnateurs résidents et le PNUD. Le secrétariat a reçu des demandes d'assistance dans ce domaine lié au PPP de la part des Gouvernements du Bélarus et du Kirghizstan.